
Séance du jeudi 13 avril 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 07 avril 2023, à 20 heures 30, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent PICAROUGNE.

Sont présents : Laurent PICAROUGNE, Marilyne RIGAL, Jean-Noël FAU, Agnès BALDY, Sylviane COIGNARD, Anne DEGRANDIS, Cyrille GINALHAC, André RAFFY, Nathalie ROQUES

Excusé(s) :

Représenté(s) : Raphaël BUREL par RIGAL Marilyne

Secrétaire de séance : Cyrille GINALHAC

2023 017 : CESSION - équipement communal

M. le Maire soumet aux débats une offre pour le rachat des anciennes portes du « hangar Mas », d'un montant de 400€ (quatre cent euros).

Après en avoir délibéré l'assemblée **VALIDE à la majorité**, la proposition de l'entreprise GF MECA SERVICE 15130 PRUNET, pour le rachat des anciennes portes du « hangar Mas », pour un montant de **400€ (quatre cent euros)**.

2023 018 : BUDGET 2023 - Subventions Exceptionnelles / Associations Communales

Dans le cadre de la programmation budgétaire 2023, M. le Maire soumet à l'assemblée 2 demandes de subventions exceptionnelles présentées par :

- 1- Ass^t l'Ephémère, achat équipements professionnels pour le Bar du café associatif
- 2- Ass^t Leynh'art, animation de la manifestation du 22/07/2023

Après en avoir débattu et à la majorité, il est décidé ce qui suit :

* Ass^t l'Ephémère, (Mme S.COIGNARD et Mme A.DEGRANDIS ne participent pas au vote)

ATTRIBUTION de 160€ (cent soixante euros) pour l'achat d'équipements pour le Bar

* Ass^t Leynh'art, (M. A.RAFFY ne participe pas au vote)

ATTRIBUTION de 300€ (trois cent euros) pour la manifestation du 22/07/2023

La répartition nominative des montants accordés sera définie à l'article 6574 du Budget 2023.

2023 019 : Approbation du BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Leynhac,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Leynhac pour l'année 2022 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 417 394,32 Euros

En dépenses à la somme de : 1 417 394,32 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	131 331.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	166 110.00
014	Atténuations de produits	7 883.00
65	Autres charges de gestion courante	23 380.00
66	Charges financières	4 200.00
67	Charges exceptionnelles	1 330.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	550.00
022	Dépenses imprévues	3 490.71
023	Virement à la section d'investissement	173 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 932.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		531 206.71

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	1 600.00
70	Produits des services, du domaine, vente	83 028.00
73	Impôts et taxes	150 979.00
74	Dotations et participations	178 114.00
75	Autres produits de gestion courante	23 200.00
76	Produits financiers	3.12
77	Produits exceptionnels	500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 634.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	92 148.59
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		531 206.71

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	19 000.00
204	Subventions d'équipement versées	5 000.00
21	Immobilisations corporelles	508 000.00
23	Immobilisations en cours	156 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 092.00
020	Dépenses imprévues	2 483.20
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 634.00
041	Opérations patrimoniales	20 839.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	130 139.41
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		886 187.61

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	302 070.00

16	Emprunts et dettes assimilées	202 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	150 877.41
165	Dépôts et cautionnements reçus	678.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 791.20
021	Virement de la section de fonctionnement	173 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 932.00
041	Opérations patrimoniales	20 839.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		886 187.61

ADOPTE A LA MAJORITE

2023 020 : Approbation du BUDGET Annexe 2023 - MULTIPLE-RURAL

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Leynhac,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Leynhac pour l'année 2022 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 44 276,58 Euros

En dépenses à la somme de : 44 276,58 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	10 000.00
65	Autres charges de gestion courante	300.00
66	Charges financières	700.00
022	Dépenses imprévues	543.90
023	Virement à la section d'investissement	12 100.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		23 643.90

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	4 600.00
77	Produits exceptionnels	603.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	18 440.90
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		23 643.90

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	9 500.00

16	Emprunts et dettes assimilées	6 600.00
020	Dépenses imprévues	500.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	4 032.68
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		20 632.68

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 532.68
021	Virement de la section de fonctionnement	12 100.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		20 632.68

ADOPTE A LA MAJORITE

2023 021 : VOIRIE COMMUNALE - Programmation de travaux en 2023

M. le Maire soumet à l'assemblée une proposition de travaux à réaliser sur les voies communales VC11 « Stade / Masviel » pour 1,140 Kms et VC12 « Le Bru / Le Mazet » pour 2,170 Kms ; il présente les devis des entreprises,

- E.A.T.P 15000 Aurillac → 121 268,20€ HT
- E.T.P.L 12260 Vieillevie → 83 453,00€ HT

Après en avoir délibéré l'assemblée **VALIDE à l'unanimité** le devis de l'entreprise E.T.P.L 12260 Vieillevie, pour un montant HT **de 83 453,00€**. M. le Maire est mandaté pour signer le présent devis.

La dépense sera inscrite au Budget Principal 2023 en section d'Investissement : Op.113 VOIRIE.